

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°93**

Semaine : du 14 au 18 janvier 2008

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage interne

Albayane du 14/01/08

Une nouvelle stratégie de santé

Osons une vision globale

Comment peut-on aujourd'hui définir la santé ou plus exactement l'état de santé d'un individu ou d'une population? Voilà une question toute simple, mais qui en réalité est très complexe, car chacun de nous a sa propre définition de la santé.

Il y a ceux qui définissent la santé comme étant l'absence de maladies, ceux qui parlent d'état de bien être physique et mental. La liste des différentes définitions est longue car il y a une grande part de subjectivité. Pour nous la définition que nous retiendrons c'est bien entendu celle de l'OMS : la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ...

L'économiste du 15/01/08

Les pharmaciens rencontrent AGHMANI

La fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc organise, aujourd'hui à Rabat, une rencontre avec le Ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, Jamal Aghmani. Les participants débattront notamment de l'AMO ainsi que du statut des employés des pharmacies.

L'économiste du 16/01/08

L'AMO draine déjà plus de 5 millions d'assuré

26 jours pour les remboursements CNSS

Une prise en charge en 48H à la CNOPS

Les médecins spécialistes privés réclament le tarif de responsabilité

La couverture médicale obligatoire pour le secteur privé suit sa vitesse de croisière, notamment en matière de prise en charge des dossiers maladie, conformément au panier de soins couvert. En 2007, près de 31 267 prises en charge ont été accordées avec un montant moyen de 5 417 DH par dossier. « Nous sommes conscients qu'un assureur maladie est jugé souvent par rapport aux délais de remboursement. L'effort de la CNSS a porté sur la compression de l'exigence réglementaire en ramenant ce délai à 26 jours pour les dossiers de remboursement, et 12 heures pour la remise des prises en charge », soutient Mohamed AFIFI, directeur de la stratégie.

Albayane du 17/01/08

Pharmacie

Pour un régime de couverture médicale efficient et unifié

Le Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, Jamal Aghmani, a tenu, mardi à Rabat, une réunion avec les représentants de la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) axée sur les problèmes du secteur.

Lors de cette réunion, les deux parties ont échangé les points de vue sur les moyens de promouvoir le secteur et débattu de questions relatives à l'assurance maladie obligatoire, à la formation des employés de la pharmacie et à la mise en place d'un régime de couverture médicale au profit du personnel des professions libérales.

Dans une déclaration à la MAP à l'issue de cette réunion, Aghmani a indiqué que cette rencontre s'inscrit dans le cadre du dialogue entamé par le ministère avec les différentes parties concernées par le chantier de la couverture médicale, affirmant que la réussite de ce grand chantier « ne peut se réaliser qu'à travers le dialogue avec les bénéficiaires dans le but de rehausser la qualité des services fournis aux assurés »...

Aujourd'hui le Maroc du 17/01/08

Assurance maladie obligatoire

Le Ministre de l'Emploi consulte les bénéficiaires

Une réunion s'est tenue, mardi, avec les représentants de la fédération nationale des syndicats des pharmaciens au Maroc. A l'ordre du jour : mettre en place un régime de couverture médicale au profit du personnel des professions libérales.

Idem

Aujourd'hui le Maroc du 18/01/08

Près de 500 nouveaux médecins affectés en 2008

La Ministre de la Santé, Yasmina BADDU a indiqué mardi à la chambre des conseillers que 1800 cadres médicaux dont près de 500 médecins seront affectés au titre de l'année 2008 à travers le Royaume.

Dans le souci d'assurer l'équité de l'offre de soins entre les régions, la Ministre de la Santé, Yasmina BADDU a indiqué mardi à la chambre des conseillers, que 1800 cadres médicaux seront affectés au titre de l'année 2008 à travers le Royaume « les cadres médicaux concernant non seulement les médecins mais également les infirmiers et les administrateurs. Sur ces 1800 cadres, figurent près de 500 médecins », indique à ALM, la Ministre de la Santé. L'objectif de cette initiative est de régler le déséquilibre que connaît le système de santé en donnant la priorité aux régions souffrant de déficit en effectif...

Albayane du 18/01/08

Les médecins spécialistes du privé se concertent AMO et ordre des médecins au menu

Les médecins spécialistes du secteur privé regroupés au sein du collège syndical national tiennent aujourd'hui à partir de 18h à l'hôtel Royal Mansour de Casablanca, une importante réunion consacrée à l'examen de la problématique de l'Assurance Maladie Obligatoire.

Au menu des débats, figure la présentation des nouvelles procédures tarifaires de l'AMO survenues dernièrement.

De même, les participants se pencheront sur la réforme de l'ordre national des médecins du Maroc qui interpelle les différentes catégories des praticiens marocains, soucieux du développement de la profession médicale.

Le matin du 18/01/07

Réunion du syndicat national des médecins du secteur libéral

Le syndicat national des médecins du secteur libéral organise son congrès national à Casablanca, les 26-27 janvier 2008. Cet événement qui se tiendra sous le thème : « 50 années pour une pratique médicale libérale et sociale », coïncide avec le 50^{ème} anniversaire de la création du syndicat, et constituera un grand événement où convergeront les intérêts de la pratique médicale citoyenne des médecins du secteur libéral de toutes les spécialités et de toutes les régions du Maroc. La séance d'ouverture se tiendra le samedi 26 janvier, à partir de 9h du matin à la faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca.

Challenge Hebdo n°174, du 12 au 19/01/08

AMO

Premières retouches des tarifs

A partir du 15 janvier 2008, les tarifs de certaines prestations couvertes par l'AMO seront revalorisés. L'accord donnant naissance à cette revalorisation a été signé le 3 janvier entre l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) et les organismes gestionnaires. La chirurgie de la cataracte, de l'amygdalectomie, de la césarienne et la consultation de cardiologie verront, entre autres, leurs tarifs révisés à la hausse.